

## Descriptif fiche de poste APSH (Accompagnement des personnels en Situation de Handicap)

**Intitulé :** APSH

### **Missions principales :**

Sous la responsabilité des personnels en situation de handicap, les APSH ont vocation à favoriser l'autonomie du personnel sans se substituer à lui. Ils interviennent de la maternelle au lycée, auprès des personnels (enseignant, administratif ou technique) porteurs de tous types de handicaps.

### **Activités et tâches :**

- L'accompagnement des personnels dans les actes de la vie professionnelle :

→ Favoriser le bon déroulement de son travail :

- **Il s'agit pour ce poste d'aider l'enseignant de technologie pour la saisie informatique (dictée) de textes, notes, appréciations ...**

**Lieu de travail :** Nous recherchons une personne pour intervenir **au CLG Marcel Chene de Pontcharra.**

### **Profil :**

Ecoute, patience, empathie, bon relationnel, travail en équipe.

### **Formation/diplôme :**

Une des conditions suivantes doit être remplie :

- être titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins neuf mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, des élèves ou étudiants en situations de handicap ;
- justifier d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV.

### **Conditions d'emploi et rémunération**

L'AESH bénéficie d'un contrat de 1 ans, renouvelable, avec la possibilité d'obtenir à terme un contrat à durée indéterminée au bout de 3 ans d'ancienneté.

La rémunération est calculée en fonction de la quotité travaillée. Lors de son premier engagement en CDD en tant qu'APSH, l'indice de rémunération correspond à l'indice plancher (SMIC).

Nous recherchons une personne pour un poste à 10 heures par semaine (30 %).

L'APSH travaille selon l'emploi du temps du personnel accompagné.

### **Contact :**

Envoyer CV ET LM à [aesh.ecoleinclusive38@ac-grenoble.fr](mailto:aesh.ecoleinclusive38@ac-grenoble.fr) et à [gestionnaire2.ecoleinclusive38@ac-grenoble.fr](mailto:gestionnaire2.ecoleinclusive38@ac-grenoble.fr) au plus tard le 24/11/23.